

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Extension de la mairie – Choix de la maîtrise d'œuvre

Par délibération du 12 octobre 2020 le conseil municipal a décidé de consulter des architectes pour le projet d'extension de la mairie d'une superficie d'environ 90 m² et la rénovation de la salle du conseil municipal. Les architectes intéressés avait jusqu'au 4 novembre pour présenter leur offre. Après examen des différentes propositions, celle déposée par la société OXA de Vallet est retenue pour un montant HT de 38 125 € sur une base de travaux de 350 000 €.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Lotissement Le Bordage – Vente de terrains

De nouvelles réservations de parcelles du lotissement communal « Le Bordage » ont été faites en mairie. Monsieur le maire est autorisé à signer les compromis pour les 4 lots supplémentaires à céder.

III.2. Lotissement Le Bordage – Exclusion de lots à vendre du DPU

Pour faciliter la commercialisation des lots du lotissement communal « Le Bordage », il est décidé, sur la base de l'article L.211.1 du Code de l'Urbanisme, d'exclure les parcelles à vendre du champ d'application du droit de préemption urbain. Cette décision qui ne concerne que les 27 parcelles dudit lotissement est valable pour une durée de 5 ans.

III.3. Aire d'accueil pour véhicules de loisirs – Convention d'occupation du domaine public

Le conseil municipal a estimé nécessaire, en 2017, de faire appel à des professionnels pour l'aménagement et la gestion commerciale d'une aire d'étape, d'une vingtaine d'emplacements, dans le prolongement du parking actuel en direction de la rivière « La Moine ».

A l'époque, la commune a décidé de faire appel à la société « Camping-Car Park » pour la gestion d'une aire entièrement aménagée par la commune.

La convention d'occupation temporaire du domaine public passée avec la société CCP arrivant à son terme, le 30 novembre prochain, la société Camping-car Park a fait parvenir en mairie, le 1^{er} octobre 2020, une manifestation d'intérêt spontanée pour le renouvellement de la gestion de l'aire pour véhicule de loisirs.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

III.4. Inventaire des logements sociaux 2020

Le nombre de logements locatifs sociaux recensés au 1/1/2019 est de 117. Ce nombre est insuffisant au regard de la loi qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants à disposer de 20% de locatifs sociaux. La commune poursuit toutefois ses efforts : mis à disposition de Sèvre Loire Habitat d'un espace de 2 100 m² pour la construction prochaine de 7 logements sociaux dans le lotissement communal « Le Bordage », réserves foncières constituées au cœur du bourg (5 000 m²), rue du Sacré Cœur (3 600 m²) et chemin de la Surchère (2 300 m²).

III.5. Projet PLUI-h avis de la commune

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) a été prescrit par délibération du 18/9/2017. Le PLUi-h a vocation à traduire le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) à l'échelle parcellaire pour les 10-15 ans à venir et ainsi déterminer les droits à construire.

Au cours des années 2018-2019, plusieurs séries d'ateliers ont été organisées dans le cadre de l'élaboration de ce document. Suite à ces travaux, des propositions de zonage et de règles de constructibilité associées en zones Agricoles et Naturelles ont été présentées, en réunion PLUi-H, les 22 et 24 septembre derniers.

Le conseil municipal a donné un avis favorable aux propositions formulées concernant notamment les droits à construire en zones Agricoles et Naturelles. Il a d'autre part émis des observations sur les plans de zonages, identifié les bâtis agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination, recensé les bâtis patrimoniaux...

Toutes ces informations seront transmises à la Direction de l'Aménagement de l'Agglomération du Choletais.

III.6. Opération départementale « Enracinons notre territoire »

Le Conseil Départemental de Maine-et-Loire lance une opération de végétalisation du territoire en octroyant un « bon d'achat » de 300 € pour les 177 communes du Maine-et-Loire qui soutiendront cette démarche. L'aide exceptionnelle baptisée « Enracinons notre territoire » a pour objectif de s'appuyer sur la compétence du département en faveur de la biodiversité et de la nature, et plus particulièrement d'associer la politique d'aides à la plantation à la démarche d'ingénierie territoriale ciblée sur la nature en ville.

Il s'agit également de favoriser la plantation d'arbres et d'arbuste en agglomération pour ce qu'ils apportent en termes de biodiversité, de bénéfices sur l'impact du changement climatique et pour leur contribution à l'agrément d'un lieu pour ceux qui y vivent.

La commune sollicitera un pépiniériste partenaire du département pour cette opération dans le but d'acheter des arbres qui seront plantés le long de l'avenue Pierre de Coubertin, au droit de la salle de sports, et dans deux massifs allées des Jacinthes. Une dizaine de sujets seront nécessaires.

III.7. Acquisition de la maison 11 rue du Paradis

Par délibération du 7/9/2020, l'assemblée délibérante a donné un avis favorable pour l'acquisition par préemption de deux biens immobiliers mitoyens situés au 11 et au 13 de la rue du Paradis.

Pour la maison d'habitation sise 11 rue du Paradis, la commune a été informée, par le notaire de la famille, que l'ensemble des héritiers donnait leur accord afin de procéder à la vente au prix de 80 000 €.

Le maire est autorisé à signer l'acte notarié et tout autre document nécessaire à cette acquisition.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Modification n°2 au Budget 2020

Des modifications sont apportées afin d'ajuster des crédits ouverts et d'ouvrir des crédits complémentaires pour certaines opérations. L'ensemble des modifications représente une hausse de 18 500 € de la section de fonctionnement et de 299 500 € de la section d'investissement.

IV.2. Subventions 2020 – Prise en charge des frais de formation

Les demandes de prise en charge de frais de formations déposées par les associations de La Séguinière, retenues sont :

Associations	Montant
Gymnastique ASEG	952
ChristoSéguinière Foot	875
Saint Louis Basket	3 089
Ségui'Singers	64
Musique La Séguinière	220
Total	5 200

IV.3. Rapport d'activité 2019 de l'Agglomération du Choletais

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale, auquel adhère la commune, adresse chaque année, au maire, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport fait l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal. Il détaille pour l'année écoulée : les temps forts 2019, les chiffres clés du territoire, l'attractivité et le dynamisme économique, les stratégies d'aménagement, la préservation de l'environnement, les déchets, l'accompagnement sur mesure tout au long de la vie, la culture, les actions pour l'emploi et les études, les sports de loisirs et de haut niveau. Un exemplaire du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'agglomération est consultable en ligne sur le site [www.cholet.fr \(https://indd.adobe.com/view/5400a05c-18d0-46ea-adbe-d24ab8ea4e31\)](https://indd.adobe.com/view/5400a05c-18d0-46ea-adbe-d24ab8ea4e31)

IV.4. Convention pour la restauration des élèves au CISPA

Depuis 2013, l'Agglomération du Choletais a décidé d'étendre à l'ensemble des écoles primaires de l'agglomération la possibilité de bénéficier des activités sportives et éducatives organisées par l'Etablissement Public Cholet Sports Loisirs au Centre d'Initiation des Sports de Plein Air (CISPA). Lors des classes de découverte, les activités se déroulant sur une journée complète, les élèves restent déjeuner à la cantine du CISPA.

Aussi afin de conserver un système simple à l'utilisation pour toutes les écoles de l'AdC, les élèves utilisent un ticket « spécial abonnement » pour bénéficier des repas des classes vertes de Ribou. Une refacturation est ensuite effectuée par l'AdC auprès de la commune, à la fin de chaque trimestre, du montant total des tickets encaissés.

IV.5. Remboursements d'arrhes suite à annulations liées à la situation sanitaire

Des réservations ont été faites avant la crise sanitaire que nous traversons. Certaines locations ont été annulées, d'autres sont conservées, pour l'instant, dans l'attente d'une évolution moins contraignante des dispositions (distanciation sociale et gestes barrières) indispensables pour éviter une résurgence de l'épidémie de coronavirus.

Pour trois réservations, l'annulation est effective et les locataires bénéficieront d'un remboursement des arrhes versées dont le montant total s'élève à 264 €.

IV.6. Garantie d'emprunt pour Maison d'Accueil – Prêt Crédit Mutuel

En décembre 2019, la commune a décidé d'apporter sa garantie pour le remboursement des prêts que la Maison d'Accueil envisageait de souscrire pour des travaux d'extension et de rénovation programmés en 2020.

Il s'agissait d'une décision de principe pour plusieurs prêts dont le montant total s'élève à près de 5,8 millions d'euros.

L'un des prêts qui a fait l'objet d'un engagement ferme auprès de l'établissement bancaire Crédit Mutuel, à la même époque, a dû faire l'objet d'un réajustement car la proportion de 50% du financement PLS par rapport au coût global de l'opération n'est plus atteinte. Le montant de l'emprunt PLS lié aux seuls travaux d'extension passe de 817 894 euros à 1 191 800 euros.

IV.7. Garantie d'emprunt pour Maison d'Accueil – Prêts Caisse d'Epargne

En décembre 2019, la commune a décidé d'apporter sa garantie pour le remboursement des prêts que la Maison d'Accueil envisageait de souscrire pour des travaux d'extension et de rénovation programmés en 2020.

Il s'agissait d'une décision de principe pour plusieurs prêts dont le montant total s'élève à près de 5,8 millions d'euros.

Les emprunts initialement envisagés avec la Caisse d'Epargne sont diminués de 373 844 € en raison de l'augmentation du financement PLS contracté avec le Crédit Mutuel. Le montant total s'élève à 4 486 058 € et sera garanti par la commune à hauteur de 15%.

IV.8. Garantie d'emprunt pour Maison d'Accueil – Prêt Banque des Territoires

Dans le cadre de son projet d'extension et de rénovation, l'association Maison d'Accueil a décidé de recourir à l'emprunt pour le financement des travaux qui s'élèvent à près de 5,8 millions d'euros. Quatre prêts différents sont ainsi contractés pour un montant total de 5 777 796 €.

La commune apporte sa garantie pour leur remboursement et il est donc nécessaire de formaliser cet engagement auprès de chacun des organismes prêteurs. La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) sollicite ainsi une délibération de garantie publique pour l'emprunt de 100 000 € accordé à la Maison d'Accueil, à hauteur de 50%.

IV.9. Ouvertures dominicales des commerces en 2021

Le conseil municipal émet un avis favorable à 7 ouvertures dominicales en 2021 des commerces de détail d'équipement de la maison (arts de la table, ameublement, électroménager, linge de maison...) et d'équipement de la personne (vêtement, chaussure, chapeaux, montres...). Les dates arrêtées sont les dimanches 10 et 17 janvier, 27 juin et 4 juillet, 28 novembre, 12 et 19 décembre.

IV.10. Convention de partenariat avec le Jardin de Verre pour la Saison Culturelle

La commune offre aux habitants la possibilité d'accéder à des spectacles au travers de la saison culturelle. Cette action municipale mise en place lors du mandat précédent est destinée à toucher un large public et a pour objectif de faire découvrir différentes facettes de la culture à des prix très abordables.

Afin de pouvoir élargir son offre et proposer des spectacles différents sélectionnés par des professionnels reconnus dans le domaine artistique, la commune sollicite depuis l'année 2016 le Jardin de Verre de Cholet pour deux propositions artistiques par saison pour un coût de 3 000 €. La convention de partenariat est renouvelée en 2020/2021 pour deux spectacles : LIOR SHOOV (prévu le 13/3/2020) repoussé au 23/4/2021 et FARANGI prévu le 10/12/2020.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. **Julien BOUHIER**

Signale que le Sous-préfet de Cholet a, par arrêté du 4/11/2020, désigné pour 3 ans les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales. Pour La Séguinière, la commission est composée des personnes suivantes :

<i>Conseiller municipal</i>	Roger SUBILEAU
<i>Délégué du Préfet</i>	Gilbert GARREAU
<i>Délégué du Tribunal Judiciaire</i>	Jean-Baptiste CHAMPION

D'autre part, après examen de la liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID, le Directeur Départemental des Finances publique, Monsieur Michel DERRAC a désigné, le 19/10/2020, comme membres de la commission communale des impôts directs, les personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessous :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
BOUHIER Julien	SUBILEAU Roger
BARREAU Julie	CHAMPION Jean-Baptiste
GUINAUDEAU Serge	BOSSARD Yolaine
FRAPPIER Astrid	GARREAU Gilbert
CARON David	BONNET Louis-Marie
BRUCHE Agnès	SAMSON Fabienne
GUILLEZ Alain	COULON Anne
PELTIER Marie	BOUCHET Philippe

V.2. **Julie BARREAU**

Fait part de la réalisation d'un belvédère surplombant les jardins partagés pour les promeneurs. Ce travail a été réalisé par le service Espaces Verts.

Pour ce qui est du marché hebdomadaire, maintenu en cette période de confinement pour les seuls commerces alimentaires, le planning a été mis à jour sur le site stp en : <https://www.mairie-laseguiniere.fr/vie-de-la-commune/marche/>. Il faut noter que les commerçants ne seront pas présents le mercredi 11 novembre

V.3. **Serge GUINAUDEAU**

Présente les sujets évoqués lors de la commission Urbanisme – Travaux du 7 novembre 2020 et qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération au cours de la présente séance, à savoir :

- **Liaison douce reliant Saint-Léger-sous-Cholet à La Séguinière au niveau des Grands Bois** : des élus des deux communes se sont rencontrés le 5/11 dernier. Ils se sont mis d'accord sur un principe de répartition des charges.
- **Collecte de textile** : le service collecte et traitement des déchets de l'Agglomération du Choletais sera sollicité pour l'ajout d'un conteneur textile supplémentaire.
- **Barnums** : des consultations sont en cours auprès de sociétés spécialisées pour l'acquisition de petit chapiteau de 3mx3m qui seraient uniquement à usage interne (municipalité) et pour les manifestations associatives récurrentes.
- **Bois de chauffage et compost** : après le bois de chauffage distribué les 10 et 24 octobre, les habitants intéressés ont pu récupérer du compost le samedi 7 novembre dernier.
- **Clôture du Moulinard** : les clôtures ont été posées pour délimiter les sentiers de randonnées et donner plus aisance aux marcheurs. Des plantations seront réalisées, à suivre le long de ces clôtures avec l'aide des bénévoles de Verts Horizons et les enfants des écoles.
- **Extension du restaurant scolaire** : les travaux ont démarré début novembre. Les terrassements ayant été réalisés la première semaine par la société EUROVIA, l'entreprise de maçonnerie MIGOUT débute cette semaine les fondations. Il rappelle que la fin des travaux est prévue pour le mois de juillet 2021 (salle des fêtes comprise).

V.4. **Astrid FRAPPIER**

Informe que l'action « Transport solidaire » est maintenue. Les bénévoles acceptent, pour la grande majorité d'entre-deux, de continuer à assurer les déplacements dans la mesure où ce service est plus encore, qu'en temps normal, indispensable à certains de nos habitants.

Elle souligne que dans le contexte du confinement, les services de l'Etat ont jugé qu'il était primordial de porter une attention toute particulière aux personnes isolées et malades à domicile. Les communes sont invitées à lancer une campagne d'appels coordonnés et ciblés auprès des personnes vulnérables notamment pour faire un point avec elles sur l'application des gestes barrière / mesures de protection et repérer une éventuelle situation d'isolement.

V.5.David CARON

Fait part de la rencontre qu'il a eu avec le responsable d'une société de communication nantaise au sujet de la refonte du site internet. Il a été question des fonctionnalités que la municipalité souhaite mettre en avant, comme le portail famille, et à terme un portail citoyen. L'idée de la refonte du site est de fluidifier les recherches internet avec une arborescence plus lisible pour les habitants avec des rubriques correspondant à l'ensemble des commissions actuelles. A ce sujet, il est envisagé une réunion commune avec la commission enfance pour la mise en place du portail famille.

V.6.Agnès BRUCHE

La culture souffre beaucoup de la situation actuelle. La première séance de cinéma "Abominable" a trouvé son public avec plus de 70 personnes. Par contre la deuxième séance "Chair de poule" a dû être annulée suite aux horaires du couvre-feu et au manque de bénévoles pour projeter le film plus tôt. L'apéro concert prévu le 15 novembre ne pourra malheureusement pas avoir lieu suite au confinement.

La bibliothèque a dû encore une fois fermer ses portes et la commission a pris la décision de reporter l'action « Bas les masques » du fait de l'absence de visibilité sur les prochains mois. Les membres de la commission culture ont cependant fait le constat que le public est en attente de spectacles et de culture et ils espèrent combler ce besoin dès que possible.

V.7.Alain GUILLEZ

Un nouveau protocole sanitaire a été mis en place en raison des nouvelles mesures de confinement au restaurant scolaire. Trois personnes supplémentaires ont été recrutées pour aider à l'accompagnement des enfants, pendant cette période délicate. Les enfants à partir de 6 ans doivent désormais se munir d'un masque de protection. La commune dotera chaque enfant de deux masques.

V.8.Marie PELTIER

Informe que par courrier du 26 octobre dernier, René BIDAL - Préfet de Maine-et-Loire, a attiré l'attention des maires sur la situation sanitaire préoccupante liée à la progression rapide du virus « Influenza aviaire » hautement pathogène aux frontières de la France métropolitain et sur le rôle des élus attendu en particulier vis-à-vis des détenteurs de basses cours sur le territoire communal.

Le Maine-et-Loire fait partie des 46 départements qui viennent de passer en risque « élevé » parce que situé dans des couloirs migratoires. Un arrêté ministériel a été publié le 5 novembre 2020, il rentre immédiatement en vigueur. L'évolution du risque induit la claustration ou la mise sous filets des volailles... Ces dernières doivent être confinées dans un bâtiment ou protégés par la pose de filets sans possibilité de dérogation.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal – Droit de Prémption Urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de prémption de la commune à l'occasion de 6 ventes de bien situés rue du Pont Larousse, rue des Coquelicots, rue de la Grande Fontaine, rue de la Garenne, rue de la Bastille et rue du Paradis.

VI.2. Prochaines réunions

Monsieur le maire communique la date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 14 décembre 2020 à 20h30.